



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE
EUROSYSTEME

Communiqué de presse

11 mai 2021

Le groupe de travail du secteur privé sur les taux sans risque publie des recommandations concernant les solutions de repli à l'Euribor

- Les recommandations du groupe de travail devraient permettre aux utilisateurs de l'Euribor de remplir les obligations en matière de repli formulées dans le règlement de l'UE sur les indices de référence
- Une étape essentielle a été franchie avec la publication de recommandations alors que le groupe de travail amorce une nouvelle phase et que le secrétariat du groupe, du ressort jusqu'à présent de la BCE, sera désormais assuré par l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF)

Le groupe de travail du secteur privé sur les taux sans risque publie ce jour ses [recommandations](#) concernant les événements susceptibles de déclencher le recours à des solutions de repli pour les contrats référencés sur l'Euribor, ainsi que les taux de repli à l'Euribor fondés sur l'€STR (taux pouvant être utilisés en cas de déclenchement d'une solution de repli). Même si un abandon de l'Euribor n'est pas à l'ordre du jour actuellement, le développement d'une formulation plus robuste des dispositions de repli permet de faire face au risque d'une éventuelle interruption permanente en conformité avec le règlement de l'UE relatif aux indices de référence. Les informations précieuses issues des [deux consultations de marché](#) sur les projets de recommandations ont été prises en compte dans les recommandations finales.

Comme pour des instances comparables dans d'autres zones monétaires, les recommandations du groupe de travail ne sont pas juridiquement contraignantes pour les intervenants de marché. Cependant, elles fournissent une orientation et représentent le consensus actuel du marché s'agissant des événements susceptibles de déclencher le recours à des solutions de repli pour l'Euribor et des taux de repli fondés sur l'€STR, que les intervenants de marché peuvent envisager d'inclure dans leurs contrats.

La décision approuvant ces recommandations est unanime.

Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias
Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.ecb.europa.eu

Communiqué de presse / 11 mai 2021

Le groupe de travail du secteur privé sur les taux sans risque publie des recommandations concernant les solutions de repli pour l'Euribor

À présent que le groupe de travail sur les taux sans risque a rempli le dernier de ses objectifs prédéfinis, il se concentrera plus particulièrement sur le suivi des évolutions du taux de référence d'une manière générale. Il a été décidé que le secrétariat sera désormais assuré par l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF) qui, comme le prévoit le règlement sur les indices de référence, supervisera l'administrateur de l'Euribor à compter de 2022. Cela signifie que les publications du groupe de travail seront, à compter d'aujourd'hui, disponibles sur le site de l'AEMF. Les aspects de communication (demande d'information des médias, lettre d'information, etc.) seront également repris par l'AEMF.

**Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à [William Lelieveldt](#),
au : +49 69 1344 7316.**

Notes :

- Les solutions de repli permettent de faire face au risque qu'un taux de référence utilisé dans un contrat financier ne devienne indisponible et qu'il faille « se replier » sur un autre taux. Conformément au règlement relatif aux indices de référence, les utilisateurs de taux de référence sont tenus de prévoir des dispositions de repli dans leurs contrats.
- Composé de représentants du secteur privé, le groupe de travail sur les taux sans risque pour l'euro, dont la Banque centrale européenne (BCE) assure actuellement le secrétariat, a été mis en place en 2018 par la BCE, l'Autorité des Services et Marchés financiers, l'AEMF et la Commission européenne. Ses principales missions consistent à identifier et à recommander de nouveaux taux sans risque et des voies de transition (cf. les [termes de référence](#)). Le secrétariat du groupe, qui était jusqu'à présent du ressort de la BCE, sera assuré par l'AEMF à compter du 11 mai 2021.

Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias
Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source.
Traduction : Banque de France.